

Union des Délégués Départementaux
de l'Éducation Nationale
des Hauts-de-Seine
(DDEN)

Siège social : Inspection Académique

LE TRAIT D'UNION

N° Spécial

LES DDEN ÉTAT DES LIEUX ET FONCTION

Avant-propos

L'avenir de l'école telle que nous l'avons connue et que nous la souhaitons est un enjeu important qui n'échappera à personne. C'est un engagement bénévole autour de valeurs ; celles de la République et, en particulier la laïcité, que nous défendons dans le cadre de notre mandat hors de toutes nos aspirations politiques.

A partir des documents déjà publiés par les DDEN et de notre expérience, nous avons pensé qu'il s'avérait nécessaire d'essayer de faire connaître notre fonction et, nous l'espérons, susciter des vocations.

Jean-Claude Bardeau

Président des Délégués Départementaux
de L'Éducation Nationale des Hauts de Seine

Historique de la Fonction

▪ *Hier*

La fonction de D.D.E.N. été étroitement liée à l'histoire de l'école publique.

**Ses
origines :**

- 1793 : Magistrat aux mœurs
- 1833 : Délégués- nomination triennale.
- 1850 : Délégués cantonaux,
- 1969 : Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale.

Mais surtout la loi organique du 30/10/1886, complétée depuis par de nombreux textes, dont le dernier en date, le décret du 10/01/1986.

Sa raison d'être :

Aider l'école publique :

- à s'enraciner dans le pays,
- à s'ouvrir sur l'extérieur,

▪ *Aujourd'hui*

**5 aspects
essentiels :**

- Visite les Bâtiments scolaires
- (Équipements, entretien, sécurité, hygiène des écoles élémentaires et maternelle, publiques et privées.
- Liaison et coordination entre écoles et municipalités, usagers et administration
- Participation comme membre de droit au Conseil d'École.
- Incitation et animation, particulièrement dans les domaines des équipements complémentaires de l'école (centres de loisirs, transports, restaurants scolaires, bibliothèques etc.)
- Réflexion et information sur l'école et l'éducation.

▪ *Demain*

La fonction doit s'adapter aux évolutions de l'institution scolaire.

**doit
rester :**

- Fonction d'amitié.
- Fonction de vigilance
- Au service des enfants

LA MISSION DES DDEN

- une mission de **surveillance des bâtiments scolaires** : état des locaux, sécurité, chauffage et éclairage, mobilier scolaire et matériel d'enseignement, hygiène, fréquentation scolaire.
- une **mission d'incitation** : le DDEN peut être consulté sur toutes les questions relatives à l'environnement scolaire, en particulier dans le domaine des activités périscolaires locales, qu'il peut aider à créer ou à développer.
- une **mission de coordination** : entre les différents échelons de la hiérarchie administrative, académique et municipale.
- une **mission de médiation** : il peut aider à résoudre d'éventuelles situations conflictuelles entre les différents partenaires : école, commune, parents d'élèves.
- La fonction des délégués s'étend à **tout ce qui touche à la vie scolaire** : transports, restaurants, bibliothèques, caisses des écoles.
- Le DDEN assiste au **conseil d'école** (D90-788, article 17, du 06.09.1990).
- La commune peut consulter les DDEN pour recueillir leur avis sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures scolaires.

Outre leur mission directement liée à l'école, les DDEN participent :

- Au Comité National d'Action Laïque, dont ils sont l'une des cinq organisations constitutives,
- à la Jeunesse Au Plein Air, pour une politique prenant en compte les «temps libres » des jeunes,
- à L'ESPER pour la défense des droits des associations et la coopération entre les œuvres laïques,
- à l'A.N.A.T.E.E.P.¹ pour l'organisation des transports scolaires, au Comité Français des Droits de l'Enfant (C.O.F.R.A.D.E.),
- Les DDEN siègent
 - à l'Observatoire National de la Sécurité dans quatre commissions,
 - aux Conseils Départementaux de l'Éducation nationale (CDEN) avec voix consultative.

¹ Association Nationale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public

RAPPELS A PROPOS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Il convient de ne pas confondre « enseignement primaire » avec « école primaire », et encore moins « école primaire » avec « école élémentaire »...

Une école primaire comporte les trois cycles de l'enseignement primaire sous la direction d'une seule personne, directrice ou directeur. Elle ne se définit pas comme étant « à la fois » une école maternelle et élémentaire...

L'enseignement primaire comporte trois types d'écoles, les maternelles, les élémentaires et les primaires.

Le tableau ci-dessous montre la ventilation des élèves du premier degré par type d'école, âge et cycle.

Ecole	Cycle	Degré	âge	Nom du cycle
Maternelle	1	Toute petite section	2-3	Le cycle des apprentissages premiers
		Petite section	3 - 4	
		Moyenne section	4 - 5	
Élémentaire	2	Grande section	5 - 6	Apprentissages fondamentaux
		Cours préparatoire	6- 7	
	3	Cours élémentaire niveau 1	7 - 8	Approfondissements
		Cours élémentaire niveau 2	8 - 9	
		Cours moyen niveau 1	9 - 10	
		Cours moyen niveau 2	10 - 11	

Tableau N° 1

Dans certains tableaux ci-après les données statistiques que nous avons collectées, notamment auprès de de l'Éducation Nationale regroupent en une seule rubrique les écoles primaires et les écoles élémentaires.

Répartition Nationale des DDEN, des élèves et des écoles

Tableau N°2

N°	Nom Département	Population	Effectif DDEN			Effectifs élèves premier degré				Nombre d'écoles						
		/1000	Actifs	Hon.	Total	Public	Privé	Pu+Pr	%Public	Privé		Public		Public et privé		Total
		au 1/1/09	18 480	526	19 006	année 2009/2010				EM	EE ou EP	EM	EE ou EP	EM	EE ou EP	
01	Ain	588.13	388	24	412	59 352	6 419	65 771	90.24%	3	43	101	371	104	414	
02	Aisne	538.56	243	0	243	54 575	4 274	58 849	92.74%		19	141	446	141	465	606
03	Allier	342.11	507	0	507	27 558	2 500	30 058	91.68%		15	99	268	99	283	382
04	Alpes de Haute-Provence	159.60	49	0	49	14 159	763	14 922	94.89%		4	37	132	37	136	173
05	Hautes-Alpes	135.45	42	1	43	11 821	981	12 802	92.34%	1	5	28	124	29	129	158
06	Alpes-Maritimes	1 091.07	176	1	177	87 775	10 081	97 856	89.70%	3	48	222	359	225	407	632
07	Ardèche	313.69	62	1	63	23 383	8 348	31 731	73.69%	1	99	65	239	66	338	404
08	Ardennes	283.16	182	24	206	27 358	2 164	29 522	92.67%	1	11	47	200	48	211	259
09	Ariège	151.58	31	0	31	12 321	1 105	13 426	91.77%		9	39	136	39	145	184
10	Aube	302.27	265	1	266	27 742	2 399	30 141	92.04%	1	14	135	241	136	255	391
11	Aude	353.02	81	36	117	30 917	2 222	33 139	93.29%		13	94	264	94	277	371
12	Aveyron	276.78	111	1	112	18 857	6 131	24 988	75.46%	2	69	36	250	38	319	357
13	Bouches-du-Rhône	1 979.27	115	1	116	174 455	21 903	196 358	88.85%	2	106	561	601	563	707	1 270
14	Calvados	680.95	169	1	170	60 489	9 380	69 869	86.57%		43	181	363	181	406	587
15	Cantal	148.22	215	0	215	10 450	1 794	12 244	85.35%		17	10	151	10	168	178
16	Charente	352.78	107	0	107	28 646	2 743	31 389	91.26%		18	106	285	106	303	409
17	Charente-Maritime	616.63	316	29	345	51 522	3 602	55 124	93.47%		24	169	359	169	383	552
18	Cher	312.74	197	4	201	26 314	1 868	28 182	93.37%		12	85	244	85	256	341
19	Corrèze	243.55	181	0	181	19 081	1 316	20 397	93.55%		6	46	191	46	197	243
2A	Corse-du-Sud (20A)	143.05	18	18	36	11 083	595	11 678	94.90%		2	32	80	32	82	114

N°	Nom Département	Population	Effectif DDEN			Effectifs élèves premier degré				Nombre d'écoles						
		/1000	Actifs	Hon.	Total	Public	Privé	Pu+Pr	%Public	Privé		Public		Public et privé		Total
		au 1/1/09	18 480	526	19 006	année 2009/2010				EM	EE ou EP	EM	EE ou EP	EM	EE ou EP	
2B	Haute-Corse (20B)	163.86	33	0	33	12 678	373	13 051	97.14%	1	1	35	109	36	110	
21	Côte-d'Or	522.97	191	37	228	45 357	4 105	49 462	91.70%	1	27	250	365	251	392	643
22	Côtes-d'Armor	585.12	121	0	121	41 560	18 182	59 742	69.57%	1	162	78	339	79	501	580
23	Creuse	123.80	134	0	134	9 059	166	9 225	98.20%		3	35	125	35	128	163
24	Dordogne	411.27	162	0	162	32 406	1 974	34 380	94.26%	2	14	116	342	118	356	474
25	Doubs	525.35	147	3	150	49 943	4 265	54 208	92.13%	1	26	166	350	167	376	543
26	Drôme	482.10	101	3	104	44 467	6 525	50 992	87.20%		46	128	302	128	348	476
27	Eure	581.08	160	0	160	59 938	4 504	64 442	93.01%		21	167	454	167	475	642
28	Eure-et-Loir	425.02	96	0	96	42 542	4 354	46 896	90.72%		24	115	256	115	280	395
29	Finistère	893.69	566	0	566	57 675	32 793	90 468	63.75%	5	205	87	348	92	553	645
30	Gard	700.93	80	0	80	63 664	8 419	72 083	88.32%		43	189	358	189	401	590
31	Haute-Garonne	1 234.24	82	0	82	105 912	10 889	116 801	90.68%	3	53	339	480	342	533	875
32	Gers	186.53	96	1	97	14 350	1 919	16 269	88.20%		11	62	170	62	181	243
33	Gironde	1 434.19	141	2	143	126 671	11 964	138 635	91.37%	4	60	336	595	340	655	995
34	Hérault	1 031.21	280	1	281	88 586	11 625	100 211	88.40%	2	65	248	385	250	450	700
35	Ille-et-Vilaine	977.84	187	11	198	66 331	40 953	107 284	61.83%	10	261	116	314	126	575	701
36	Indre	231.72	41	0	41	18 953	1 293	20 246	93.61%		9	66	163	66	172	238
37	Indre-et-Loire	588.29	171	2	173	51 295	5 704	56 999	89.99%		32	141	299	141	331	472
38	Isère	1 198.42	691	130	821	117 662	11 653	129 315	90.99%	1	79	335	645	336	724	1 060
39	Jura	261.79	176	1	177	23 934	2 595	26 529	90.22%		17	74	234	74	251	325
40	Landes	377.38	88	6	94	32 959	2 352	35 311	93.34%	2	20	82	267	84	287	371
41	Loir-et-Cher	327.49	72	0	72	29 294	3 324	32 618	89.81%		28	92	216	92	244	336
42	Loire	742.96	320	0	320	60 167	17 023	77 190	77.95%	1	122	171	385	172	507	679
43	Haute-Loire	222.88	58	0	58	15 756	7 646	23 402	67.33%		64	35	160	35	224	259
44	Loire-Atlantique	1 267.59	249	4	253	90 567	49 103	139 670	64.84%		262	188	375	188	637	825

N°	Nom Département	Population	Effectif DDEN			Effectifs élèves premier degré				Nombre d'écoles						
		/1000	Actifs	Hon.	Total	Public	Privé	Pu+Pr	%Public	Privé		Public		Public et privé		Total
		au 1/1/09	18 480	526	19 006	année 2009/2010				EM	EE ou EP	EM	EE ou EP	EM	EE ou EP	
45	Loiret	653.74	263	6	269	62 847	5 855	68 702	91.48%	2	29	169	312	171	341	
46	Lot	173.85	101	4	105	13 498	1 315	14 813	91.12%		11	73	157	73	168	241
47	Lot-et-Garonne	328.21	127	1	128	26 673	2 926	29 599	90.11%		15	85	240	85	255	340
48	Lozère	77.19	66	0	66	4 675	2 536	7 211	64.83%		28	8	81	8	109	117
49	Maine-et-Loire	778.87	194	0	194	54 569	33 836	88 405	61.73%	7	246	117	332	124	578	702
50	Manche	498.10	103	0	103	39 751	9 195	48 946	81.21%	3	55	63	321	66	376	442
51	Marne	565.55	276	0	276	50 164	6 391	56 555	88.70%	2	30	210	302	212	332	544
52	Haute-Marne	185.24	166	9	175	16 552	859	17 411	95.07%		3	55	167	55	170	225
53	Mayenne	304.62	26	0	26	22 993	11 632	34 625	66.41%		109	52	187	52	296	348
54	Meurthe-et-Moselle	730.96	118	0	118	65 554	4 169	69 723	94.02%	1	21	261	425	262	446	708
55	Meuse	194.24	54	0	54	18 050	1 316	19 366	93.20%		7	61	146	61	153	214
56	Morbihan	716.40	68	0	68	38 446	37 106	75 552	50.89%	2	255	91	257	93	512	605
57	Moselle (concordat)	1 043.58	0	0	0	94 148	4 221	98 369	95.71%	1	16	427	686	428	702	1 130
58	Nièvre	219.82	110	0	110	17 559	1 066	18 625	94.28%		9	66	175	66	184	250
59	Nord	2 563.91	1 098	2	1 100	235 327	64 242	299 569	78.56%	11	277	630	1 104	641	1 381	2 022
60	Oise	802.64	180	31	211	84 862	5 373	90 235	94.05%		23	264	663	264	686	950
61	Orne	291.61	102	0	102	22 653	5 499	28 152	80.47%		34	31	167	31	201	232
62	Pas-de-Calais	1 461.43	1 001	0	1 001	146 807	21 184	167 991	87.39%		107	456	902	456	1 009	1 465
63	Puy-de-Dôme	630.54	435	16	451	49 581	6 563	56 144	88.31%		39	138	389	138	428	566
64	Pyrénées-Atlantiques	651.67	109	0	109	46 209	12 549	58 758	78.64%	2	108	133	426	135	534	669
65	Hautes-Pyrénées	229.27	27	1	28	17 343	2 599	19 942	86.97%	2	17	92	198	94	215	309
66	Pyrénées-Orientales	445.74	162	1	163	37 844	3 848	41 692	90.77%		14	119	183	119	197	316
67	Bas-Rhin (concordat)	1 097.05	0	0	0	99 641	4 984	104 625	95.24%	3	24	328	572	331	596	927
68	Haut-Rhin (concordat)	749.82	1	0	1	68 482	4 998	73 480	93.20%	1	20	271	387	272	407	679

N°	Nom Département	Population /1000 au 1/1/09	Effectif DDEN			Effectifs élèves premier degré				Nombre d'écoles						
			Actifs	Hon.	Total	Public	Privé	Pu+Pr	%Public	Privé		Public		Public et privé		Total
			18 480	526	19 006	année 2009/2010				EM	EE ou EP	EM	EE ou EP	EM	EE ou EP	
69	Rhône	1 702.47	689	10	699	151 628	31 796	183 424	82.67%	2	164	322	575	324	739	
70	Haute-Saône	239.37	158	0	158	23 625	1 072	24 697	95.66%	1	9	59	229	60	238	298
71	Saône-et-Loire	554.84	602	0	602	47 711	3 875	51 586	92.49%	1	25	186	453	187	478	665
72	Sarthe	562.09	152	0	152	50 463	9 184	59 647	84.60%	2	67	119	314	121	381	502
73	Savoie	412.14	335	10	345	37 355	3 794	41 149	90.78%		27	113	313	113	340	453
74	Haute-Savoie	725.21	295	0	295	66 960	9 998	76 958	87.01%	6	52	129	379	135	431	566
75	Paris	2 220.11	155	2	157	137 251	39 032	176 283	77.86%	12	132	314	345	326	477	803
76	Seine-Maritime	1 248.44	494	1	495	116 065	11 479	127 544	91.00%		59	411	723	411	782	1 193
77	Seine-et-Marne	1 316.76	123	17	140	148 893	7 395	156 288	95.27%		35	423	692	423	727	1 150
78	Yvelines	1 410.04	164	7	171	145 927	14 397	160 324	91.02%		55	463	538	463	593	1 056
79	Deux-Sèvres	367.19	281	0	281	29 492	7 175	36 667	80.43%		66	84	228	84	294	378
80	Somme	569.04	95	0	95	51 126	8 276	59 402	86.07%		33	150	449	150	482	632
81	Tarn	374.50	129	0	129	29 735	5 470	35 205	84.46%	1	41	48	252	49	293	342
82	Tarn-et-Garonne	239.23	58	2	60	22 322	2 913	25 235	88.46%		20	59	162	59	182	241
83	Var	1 010.29	237	1	238	88 056	5 780	93 836	93.84%		28	234	306	234	334	568
84	Vaucluse	542.37	119	6	125	49 999	6 077	56 076	89.16%		34	132	237	132	271	403
85	Vendée	624.87	175	1	176	33 183	33 761	66 944	49.57%	6	225	66	252	72	477	549
86	Vienne	426.92	57	0	57	35 485	4 621	40 106	88.48%		38	115	253	115	291	406
87	Haute-Vienne	375.91	285	18	303	29 746	1 789	31 535	94.33%		11	68	194	68	205	273
88	Vosges	379.61	327	0	327	34 790	2 441	37 231	93.44%		17	123	329	123	346	469
89	Yonne	343.11	77	0	77	31 246	2 319	33 565	93.09%		9	135	319	135	328	463
90	Territoire-de-Belfort	142.27	104	0	104	13 131	1 257	14 388	91.26%		8	58	104	58	112	170
91	Essonne	1 212.39	59	0	59	131 645	7 079	138 724	94.90%		32	403	426	403	458	861
92	Hauts-de-Seine	1 560.87	192	6	198	145 123	17 258	162 381	89.37%	6	51	298	301	304	352	656

N°	Nom Département	Population /1000 au 1/1/09	Effectif DDEN			Effectifs élèves premier degré				Nombre d'écoles						
			Actifs	Hon.	Total	Public	Privé	Pu+Pr	%Public	Privé		Public		Public et privé		Total
			18 480	526	19 006	année 2009/2010				EM	EE ou EP	EM	EE ou EP	EM	EE ou EP	
93	Seine-Saint-Denis	1 519.07	136	3	139	174 485	9 304	183 789	94.94%	1	34	391	411	392	445	837
94	Val-de-Marne	1 319.23	102	16	118	131 276	11 083	142 359	92.21%	3	40	317	297	320	337	657
95	Val-d'Oise	1 171.14	72	12	84	132 481	7 190	139 671	94.85%		31	345	466	345	497	842

	France métropolitaine	62 473.88				5 503 011	874 368.0	6 377 379.0	86.29%	126	5 072	15 650	31 666	15 776	36 738	52 514
971	Guadeloupe	403.26	59	0	59	53 920	6 082	60 002	89.86%	5	24	126	185	131	209	340
972	Martinique	398.73	0	0	0	42 770	3 354	46 124	92.73%	2	13	76	169	78	182	260
973	Guyane	225.75	29	0	29	39 363	2 486	41 849	94.06%		8	41	109	41	117	158
974	La Réunion	821.17	27	0	27	112 603	9 134	121 737	92.50%		26	163	336	163	362	525
975	St-Pierre et Miquelon									2	2	1	3	3	5	8
976	Mayotte									9	12	65	130	74	142	216
987	Polynésie Française									3	13	28	152	31	165	196
999	Personnalités		8	0	8											
	Outremer									21	98	500	1 084	521	1 182	1 703

	France	64 322.79	18 480	526	19 006	5 751 667.0	895 424.0	6 647 091.0	86.53%	147	5 170	16 150	32 750	16 297	37 920	54 217
9999	Andore											5	9	5	9	14
9999	Suisse										1			0	1	1
9999	Autres écoles Educ. Nat.									0	1	5	9	5	10	15
	Total Général									147	5 171	16 155	32 759	16 302	37 930	54 232

Organisation des Délégués Départementaux de l'Education Nationale



Fédération des Délégués Départementaux de l'Education Nationale

📍 : 124, rue La Fayette 75010 Paris
☎ : 01 47 70 09 59 - 📠 : 01 44 79 09 47
@ : dden.fed@wanadoo.fr

Président de la Fédération assisté d'un Conseil Fédéral



Unions Départementales des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (Une par département)

01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 09 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 202 - 200 - 21
- 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43
- 44 - 45 - 46 - 47 - 48 - 49 - 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - 55 - 56 - 58 - 59 - 60 - 61 - 62 - 63 - 64 - 65 - 66
- 69 - 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 75 - 76 - 77 - 78 - 79 - 80 - 81 - 82 - 83 - 84 - 85 - 86 - 87 - 88 - 89 - 90
- 91 - **92** - 93 - 94 - 95 - 971 - 973 -

UDDEN des Hauts-de-Seine
Président de l'Union Départementale et Conseil
d'Administration



Unions Locales
des Délégués Départementaux de l'Education Nationale
(Dans chaque circonscription existe une Union Locale animée par
un président)



Délégués Départementaux de l'Education Nationale
Affectés à une ou plusieurs circonscriptions et à une ou plusieurs
écoles de l'enseignement primaire

Union Départementale et Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale

▪ *Union Départementale :*



L'Union Départementale est l'unité de base du fonctionnement des DDEN qui détiennent leur mandat de l'Inspecteur d'Académie.

C'est au travers de cette structure que fonctionnent les DDEN de chaque département.

Son siège est l'Inspection académique.

▪ *Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale :*



La Fédération est, avant tout, un outil au service des Unions Départementales mais n'est en aucun cas une structure hiérarchique ou une maison mère.

La Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale est une émanation, au niveau national des unions qui la composent. La base de l'association des DDEN est bien l'Union Départementale

Cette structure nous permet de :

- Bénéficier des avantages d'un regroupement autour d'une structure plus forte et à dimension nationale
- Partager une information plus riche et identique pour tous
- Avoir :
 - Une réflexion commune
 - une action homogène et concertée
- Échanger et discuter de nos points de vue et attentes
- Nous adresser aux interlocuteurs institutionnels d'une seule voix
- Orienter et informer le public et tous nos interlocuteurs sur notre rôle et notre action.

Organisée en association loi 1901, son siège est :

Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation
Nationale

☐ : 124, rue La Fayette 75010 Paris

☎ : 01 47 70 09 59 - 📠 : 01 44 79 09 47

@ : dden.fed@wanadoo.fr

Organisation des DDEN des Hauts-de-Seine



Les DDEN sont organisés :

- dans chaque département autour d'une **Union Départementale**.
- En **Unions Locales** suivant le découpage des circonscriptions académiques.

Les **Unions Locales** peuvent regrouper plusieurs circonscriptions et sont animées par un président local qui est l'interface de l'Inspection d'Académie (I.A.), des municipalités et de l'Union Départementale.



La Carte ci-dessous reprend donc le même découpage géographique que les Inspections d'Académie du département

Organisation de l'Union Départementale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale

Union Départementale des Délégués Départementaux Des Hauts de Seine

Assemblée Générale



Conseil d'Administration



Bureau (Président, secrétaire Trésorier) :
Fonctionnement et coordination interne

Commissions : Laïcité, Extériorisation, Trait d'union, publications internes, Formation, Synthèses des rapports de visites, Santé scolaire, Restauration, Sécurité

Mandats : Représentation dans différents organismes (J.P.A., PEP 92, Ligue 92, O.C.C.E,)

Fonctionnement et coordination des DDEN niveau départemental, rapports avec les administrations et la Fédération



Unions Locales des Délégués Départementaux des Hauts de Seine



Président : outre la fonction de DDEN, assure la coordination de l'équipe locale, les relations avec l'Union Départementale, l'inspection locale de l'Education Nationale, les municipalités.

DDEN : en charge d'un ou plusieurs établissements scolaires du premier degré, il suit la vie de ces établissements, siège au Conseils d'école, intervient dans le cadre de son mandat et produit un rapport annuel (avec synthèse départementale)

Les écoles du département les Hauts de Seine

▪ Couverture du département par les DDEN et par ville

Tableau N° 3

Totaux =>		300	297	597	178	10	168	164	162	326	16.60	132.66	53.37
Circ.	Ville	E.E.	E.M.	Total A	DDEN			E.E.	E.M.	Total C	% écoles		
					ville	hon.	actifs B				Visitées		
1	Villeneuve la Garenne	6	7	13	1		1	0	0	0	0.00%	13.00	0.00
2	Asnières	16	18	34	14		14	8	12	20	58.82%	2.43	1.43
3	Gennevilliers	12	13	25	15		15	11	13	24	96.00%	1.67	1.60
4	Clichy	10	12	22	10		10	6	5	11	50.00%	2.20	1.10
5	Levallois	8	9	17	10		10	8	9	17	100.00%	1.70	1.70
6	Colombes Nord	18	19	37	13		13	16	18	34	91.89%	2.85	2.62
7	ASH Nord (Bois-Colombes)			0			0	0	0	0	/	/	/
7	Bois Colombes	7	3	10	2		2	7	3	10	100.00%	5.00	5.00
8	Courbevoie	15	21	36			0	8	11	19	52.78%	/	/
9	Ecole de Danse Opéra de Paris			0			0			0	/	/	/
9	Nanterre 1 (Nord)	21	20	41	12		12	14	16	30	73.17%	3.42	2.50
10	Nanterre 2 (Sud)	0	0	0			0			0	/	/	/
11	Puteaux	7	8	15	7	1	6	7	7	14	93.33%	2.50	2.33
11	Suresnes	8	8	16	7		7			0	0.00%	2.29	0.00
12	Rueil-Malmaison	15	10	25	9	1	8	15	10	25	100.00%	3.13	3.13
13	Garches	3	3	6	1		1		1	1	16.67%	6.00	1.00

		Totaux =>									16.60	132.66	53.37
Circ.	Ville	E.E.	E.M.	Total A	DDEN			E.E.	E.M.	Total C	% écoles		
					ville	hon.	actifs B	Visitées				C/A	B/A
13	Marnes-la Coquette	2	0	2			0			0	0.00%	/	/
13	St Cloud	5	5	10	1		1	4	2	6	60.00%	10.00	6.00
13	Vaucresson	2	2	4			0			0	0.00%	/	/
13	Ville d'Avray	3	2	5			0			0	0.00%	/	/
14	Boulogne-Billancourt	13	16	29	16	1	15	12	16	28	96.55%	1.93	1.87
15	Chaville	4	4	8			0			0	0.00%	/	/
15	Meudon	9	10	19	2		2			0	0.00%	9.50	0.00
16	Issy les Moulineaux	13	12	25	2		2	1	2	3	12.00%	12.50	1.50
17	Clamart	10	12	22	7	1	6	7	6	13	59.09%	3.67	2.17
18	Malakoff	7	8	15	8		8	2	2	4	26.67%	1.88	0.50
18	Vanves	6	5	11			0			0	0.00%	/	/
19	Bagneux	8	9	17	3	1	2	8	8	16	94.12%	8.50	8.00
20	Bourg la Reine	3	3	6			0	3	3	6	100.00%	/	/
20	Fontenay-aux-Roses	6	6	12	1		1	1		1	8.33%	12.00	1.00
20	Sceaux	4	3	7	2		2	1	2	3	42.86%	3.50	1.50
21	Antony	12	13	25			0			0	0.00%	/	/
22	Coordination ASH (Nanterre)			0			0			0	/	/	/
23	(ASH Centre)Sèvres			0			0			0	/	/	/

		Totaux =>									16.60	132.66	53.37
Circ.	Ville	E.E.	E.M.	Total A	DDEN			E.E.	E.M.	Total C	% écoles		
					ville	hon.	actifs B	Visitées			C/A	B/A	C/B
23	Sèvres	5	5	10	5		5			0	0.00%	2.00	0.00
24	ASH Sud (Châtillon)			0			0			0	/	/	/
24	Châtillon	6	5	11	3	2	1	1	2	3	27.27%	11.00	3.00
25	I.E.N.A.			0			0			0	/	/	/
26	Châtenay-Malabry	7	5	12	4		4			0	0.00%	3.00	0.00
26	Le Plessis-Robinson	7	5	12	7		7	7	5	12	100.00%	1.71	1.71
27	Colombes Sud	0	0	0			0			0	/	/	/
27	Issy les Moulineaux	0	0	0			0				/	/	/
27	La Garenne Colombes	5	4	9			0	3	2	5	55.56%	/	/
28	FC (Montrouge)			0			0			0	/	/	/
28	Montrouge	7	8	15	7	3	4	5	5	10	66.67%	3.75	2.50
29	Neuilly	10	4	14	9		9	9	2	11	78.57%	1.56	1.22

C	écoles visitées
A	nombre d'écoles
C/A	% écoles visitées dans la commune (idéal 100%)

B	DDEN actifs
A	nombre d'écoles
B/A	Nombre théorique d'écoles/DDEN si toutes suivies !

C	écoles visitées
B	DDEN actifs
C/B	Nombre d'écoles pour 1 DDEN actif

Le comptage des DDEN actifs est surévalué car certains sont impliqués sur plusieurs communes sans qu'un prorata d'activité leur ait été appliqué

En réalité le décompte est plus proche de 178 moins ceux que nous avons perdus depuis le renouvellement quadriennal et ceux qui n'ont fourni aucun rapport (maladie, âge, indisponibilité, ...)

Malgré tout, ce comptage met en évidence :

- => Villes non couvertes
- => Circonscriptions à forte représentation de DDEN
- => Circonscriptions en grand besoin de DDEN
- => Charges de mandat totalement inégales

▪ Couverture des écoles du département circonscription

Tableau N° 4

Secteurs	Villes concernées (Base 2010)	Totaux →											école(s) /DDEN /Secteur	54.67 54.55 54.61		
		300	297	597	178	178	10	168	168	164	162	326		% Visitées/DDEN		
		Écoles			DDEN	DDEN				E.E.	E.M.	Total		E.E.	E.M.	Total
		E.E.	E.M.	Total		Circ.	hon.	Actifs	actifs B	Visitées 2010						
1	Villeneuve la Garenne	6	7	13	1	1		1	1	0	0	0	13.00	0.00	0.00	0.00
2	Asnières	16	18	34	14	14		14	14	8	12	20	2.43	50.00	66.67	58.82
3	Gennevilliers	12	13	25	15	15		15	15	11	13	24	1.67	91.67	100.00	96.00
4	Clichy	10	12	22	10	10		10	10	6	5	11	2.20	60.00	41.67	50.00
5	Levallois	8	9	17	10	10	0	10	10	8	9	17	1.70	100.00	100.00	100.00
6	Colombes	18	19	37	4	4		4	4	16	18	34	9.25	88.89	94.74	91.89
7	Bois Colombes	7	3	10	2	2		2	2	7	3	10	5.00	100.00	100.00	100.00
8	Courbevoie	15	21	36	7	7		7	7	8	11	19	5.14	53.33	52.38	52.78
9 et 10	Nanterre	21	20	41	12	12	0	12	12	14	16	30	3.42	66.67	80.00	73.17
11	Puteaux, Suresnes	15	16	31	14	14	1	13	13	7	7	14	2.38	46.67	43.75	45.16
12	Rueil-Malmaison	15	10	25	9	9	1	8	8	15	10	25	3.13	100.00	100.00	100.00
13	Garches, Marnes-la Coquette, St Cloud, Vaucresson, Ville d'Avray	15	12	27	2	2	0	2	2	4	3	7	13.50	26.67	25.00	25.93
14	Boulogne-Billancourt	13	16	29	16	16	1	15	15	12	16	28	1.93	92.31	100.00	96.55
15	Chaville & Meudon	13	14	27	2	2	0	2	2	0	0	0	13.50	0.00	0.00	0.00
16	Issy les Moulineaux	13	12	25	2	2		2	2	2	1	3	12.50	15.38	8.33	12.00
17	Clamart	10	12	22	7	7	1	6	6	7	6	13	3.67	70.00	50.00	59.09
18	Vanves & Malakoff	13	13	26	8	8	0	8	8	2	2	4	3.25	15.38	15.38	15.38
19	Bagneux	8	9	17	3	3	1	2	2	8	8	16	8.50	100.00	88.89	94.12
20	Bourg la Reine, Fontenay-aux-Roses, Sceaux	13	12	25	3	3	0	3	3	5	5	10	8.33	38.46	41.67	40.00
21	Antony	12	13	25	0	0	0	0	0	0	0	0		0.00	0.00	0.00
23	Sèvres	5	5	10	5	5	0	5	5	0	0	0	2.00	0.00	0.00	0.00
24	Chatillon	6	5	11	3	3	2	1	1	1	2	3	11.00	16.67	40.00	27.27
26	Châtenay-Malabry & Le Plessis-Robinson	14	10	24	11	11	0	11	11	7	5	12	2.18	50.00	50.00	50.00
27	La Garenne Colombes	5	4	9	2	2		2	2	2	3	5	4.50	40.00	75.00	55.56
28	Montrouge	7	8	15	7	7	3	4	4	5	5	10	3.75	71.43	62.50	66.67
29	Neuilly	10	4	14	9	9		9	9	9	2	11	1.56	90.00	50.00	78.57

Pourquoi toutes ces données chiffrées ?

Les DDEN sont très proches et très concernés par la vie des écoles et le devenir des enfants non seulement dans leur périmètre mais aussi au niveau national.

Aujourd'hui, l'école est en pleine mutation et chaque décision gouvernementale, qu'elle soit politique ou budgétaire, impacte nos écoles au plus petit niveau.

Aujourd'hui, on ne forme plus d'Instituteurs mais des professeurs des écoles dont le cursus uniquement universitaire trouve de nombreux contradicteurs de tous horizons. Tous sont sensibles à la qualité de la formation, y compris à la pédagogie, des nouveaux professeurs des écoles qui trouvent quelquefois des difficultés d'intégration auprès de leur propres collègues.

Aujourd'hui, nous assistons à un risque de municipalisation du primaire et des maternelles alors que le secondaire se trouve régionalisé.

Aujourd'hui, l'exemple de la petite commune des Alpes, Puy Saint-Vincent, qui pour répondre aux décisions de fermetures de classes a ouvert une classe maternelle privée hors contrat dans les bâtiments de l'école publique risque d'être suivi.

Aujourd'hui aussi, la restauration scolaire se trouve la plupart du temps externalisée.

Sans avoir à remettre en cause les dispositions prises, nous devons être en mesure de nous faire une opinion éclairée car l'étendue de notre mandat, régi par le code de l'Éducation, reste identique même si le contexte a largement évolué et continuera de le faire.

Aujourd'hui, nous avons à faire face à une faiblesse de nos effectifs à laquelle s'ajoute, un manque de visibilité globale et une reconnaissance très inégale par les municipalités.

C'est pourquoi, nous avons voulu proposer un état des lieux afin que chacun puisse avoir une image de la population, du nombre d'élèves ou de DDEN concernés tant dans notre périmètre les Hauts-de-Seine qu'au niveau national et des autres départements.

Connaître notre potentiel et notre champ d'intervention nous permettra peut-être de prendre conscience de notre propre fragilisation et de nous mobiliser pour y remédier.

Nos besoins et pourquoi ?

En France, l'enseignement du premier degré compte, à la rentrée 2009, un peu moins de 54 300 écoles.

Entre 2008 et 2009, cette baisse touche aussi bien le secteur public (- 1,1 %) que le secteur privé (-1,3 %). Le nombre d'écoles maternelles publiques et privées continue à baisser, passant de 16 700 à 16 400 écoles dans le secteur public et de 190 à 131 écoles dans le secteur privé. Les écoles maternelles ne représentent que 2,5 % de l'ensemble des écoles privées (33,4 % dans le secteur public). Concernant les écoles élémentaires, dans le public comme dans le privé, on observe une légère baisse (respectivement - 0,4 % et - 0,2 %).

CF INSEE

▪ ***Qui peut être DDEN ?***

Il n'est pas nécessaire d'appartenir, ou d'avoir appartenu, à l'Éducation Nationale.

Nous formons et accompagnons les nouveaux DDEN dans leur premier mandat. Nous attendons d'eux une disponibilité et l'engagement d'accomplir leur mission dans leur périmètre

Si près de la moitié provient d'anciens de l'Éducation Nationale l'autre moitié provient d'horizons divers. Tous sont motivés par l'avenir de l'école et des enfants scolarisés.

Les personnes qui souhaitent devenir DDEN doivent être de nationalité française, âgées de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civiques et faire acte de candidature par écrit auprès d'une Unions Locales de délégués départementaux.

Néanmoins les instituteurs et les professeurs des écoles, en position d'activité et qui exercent leurs fonctions dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées, ne peuvent être désignés comme délégués départementaux de l'Education nationale.

▪ **Nos effectifs :**

Les DDEN, honoraires compris, ne représentent que 19 000 membres pour couvrir sur le territoire environ 54 000 écoles.

Cet effectif représente 0.14% des bénévoles nationaux et seulement 3.39% du secteur Education, Formation, Insertion.

Si l'effectif national des DDEN en 1978 permettait une couverture normale ; le tableau ci-dessous met en évidence l'évolution inquiétante de nos effectifs à la baisse.

Tableau N°5	Date Renouvellements	Effectifs DDEN	Évolution
	1978	42 154	100%
	1981	40 746	97%
	1985	38 253	91%
	1989	35 134	83%
	1993	30 676	73%
	1997	28 835	68%
	2001	25 030	59%
	2009	19 000	45%

De plus, nous sommes très inégalement répartis tant sur le département qu'au niveau National.

Dans notre département :

Circonscriptions	Nombre
Sans DDEN	3
A faible représentation	13
Ayant plus de 10 DDEN	9
	<hr/>
	25

Sur la base du tableau N°5, des villes entières non couvertes, de la faiblesse des effectifs de certaines délégations, nous pouvons donc considérer que la situation est fortement préoccupante.

Il est fondamental que nous soyons présents dans chaque commune et que nous retrouvions par un accroissement de nos effectifs les conditions pour remplir partout et pleinement notre mission.

Notre couverture manque d'homogénéité et est insuffisante.

▪ *Le bénévolat*

Le bénévolat désigne une activité de services envers autrui, de son plein gré et sans rémunération.

Le bénévole donne ainsi de son temps libre à une action qui l'intéresse ou qu'il souhaite encourager.

Extrait d'un article de « LA DÉPÊCHE DU MIDI »

À l'heure actuelle, les bénévoles sont 14 millions en France. 11 millions sont dans des associations et 3 millions dans des centres d'action sociale. Tous se disent attirés par le contact, le plaisir d'être utile et efficace et la convivialité. L'épanouissement personnel vient ensuite suivi du sentiment de « changer un peu les choses », 45 % seulement. Sur ce dernier point les hommes se montrent plus optimistes que les femmes.

PUBLIÉ LE 04/04/2009 11:15

Sur la base d'une étude publiée dans Le guide du bénévolat 2011 à l'usage des dirigeants associatifs, nous avons une ventilation en pourcentage. La synthèse de ces informations permet d'estimer approximativement la répartition suivante :

Domaine	%	Répartition
Sports	29	4 060 000
Culture et loisirs	28	3 920 000
Action sociale, Santé, Humanitaire	23	3 220 000
Défense des droits	14	1 960 000
Education, Formation, Insertion	4	560 000
Autres	2	280 000
Total	100	14 000 000

COMMENT DEVENIR D.D.E.N. ?

▪ *Les D.D.E.N. sont nommés*

- Par l'Inspecteur d'Académie après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale.
- Pour des périodes de 4 ans.
- Ils sont renouvelables et révocables.
- Ils doivent :
 - avoir 25 ans au moins,
 - jouir de leurs droits civiques,
 - ne pas considérer leur fonction comme simplement honorifique,
 - avoir fait la preuve « de leur attachement incontesté à la cause de l'enseignement public ».
- Leurs fonctions sont entièrement bénévoles.
- Ils sont regroupés en Unions Locales.
- Ils rédigent et transmettent des rapports de visite aux autorités compétentes.

▪ *Pour devenir D.D.E.N.*

Si vous remplissez les conditions ci-dessus,
Si vous voulez défendre la laïcité et le service public d'éducation
Si vous souhaitez contribuer à l'amélioration de l'environnement scolaire.

Vous devez :

- Faire acte de candidature, par écrit, en vous adressant notamment à l'Union départementale ou à une Union Locale.
- Remplir la fiche qui vous sera remise, précisant :
 - état civil,
 - adresse,
 - profession,
 - services rendus à l'Education Nationale et aux associations complémentaires de l'enseignement public.

NOTRE RENOUVELLEMENT

- Le mandat des D.D.E.N. est quadriennal, conformément aux termes de l'article D.241-26 du Code de l'Education ; il est encadré par une date de début et une date de fin. A l'échéance, tout le monde est réputé ne plus être DDEN, et chacun(e) se doit de représenter une demande de nomination à la qualité de DDEN.
- Pour bénéficier de la couverture du risque « accidents du travail » de la Fonction Publique en tant que bénévole exerçant une mission de service public, il est impératif que la procédure de nomination ait été scrupuleusement respectée. Les textes prévoient que l'Inspecteur d'Académie désigne les DDEN pour une durée de quatre ans « après avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN).
- Tous les ans une ou deux commissions CDEN, au cours desquelles des DDEN peuvent être nommés pour la période restant à courir, se tiennent dans le département. Le dernier renouvellement général était en 2009.

Message de la commission d'extériorisation

Par habitude, nous avons travaillé de nombreuses années en autarcie et notre communication s'est révélée quasiment toujours interne. Nous avons produit des dossiers de qualité mais nous n'avons pas su les partager et échanger davantage avec le monde extérieur. Pourtant échanger nos ressources avec nos collègues des autres départements et tous les autres acteurs de l'école n'aurait pu que contribuer à un enrichissement mutuel. Aujourd'hui, nous en payons le prix.

Par ailleurs, la communication a évolué et nombre de nos membres malgré leur dévouement à la cause sont restés à l'ère du papier désormais supplantée par le numérique et Internet.

Par ailleurs, trop longtemps, nous ne nous sommes pas assez préoccupés de l'avenir. Trop souvent, nous avons travaillé de manière isolée. Trop souvent nous avons entendu : « tout va très bien dans mes écoles ». Or notre mission ne se limite pas à notre petit périmètre. Nous sommes tous concernés par les 597 écoles du premier degré de notre département ; c'est-à-dire 300 écoles élémentaires et 297 écoles maternelles.

Seules 326 écoles ont un DDEN affecté ; c'est-à-dire que nous n'avons un taux de couverture que de 54,61%. De plus, notre population est âgée et tous les ans nous regrettons des pertes dues à l'âge ou la maladie.

Lorsque nous constatons que les écoles de 11 communes n'ont pas été visitées en 2010 ; cela représente 125 écoles dont nous avons été absents et 7 communes qui n'ont aucun contact avec les DDEN ni au niveau des écoles, ni des municipalités.

Il ne s'agit pas de se lamenter, mais de réagir ; c'est pourquoi nous avons entrepris un certain nombre d'action et c'est à vous de les défendre et de les relayer sur le terrain tant auprès des écoles, que des IEN et des municipalités.

Nous avons souhaité être accessibles par Internet et bénéficier des mêmes affichages et insertions locales que les élus de parents d'élèves car nous aussi, nous avons une légitimité pleine et entière au travers de notre mandat clairement défini par la loi (Code Éducation).

Nous avons écrit et relancé pour être présents sur tous les sites des mairies et des IEN et si quelques municipalités se sont montrées diligentes, c'est loin d'être le cas partout.

Aucune structure, aucune association ne peut vivre et mener à bien sa mission aujourd'hui privée des moyens actuels de communication. Nous avons besoin de nous faire connaître et reconnaître pour que le travail que chacun de nous soit plus significatif et entendu, pour que les motivations qui nous ont amenés à nous engager au service des enfants et de l'école de la République aient un sens et la laïcité un avenir.

Quelques Unions Locales ont commencé à assurer une présence sur les forums associatifs pour expliquer notre mission et ses enjeux ainsi que susciter les vocations.

Prochainement, nous aurons notre propre site Internet assurant ainsi notre présence sur le support privilégié de notre époque.

Aujourd'hui, nous voulons résolument tourner une page sur notre manque d'ouverture au monde extérieur et conquérir ou reconquérir les espaces où nous sommes absents ; renforcer nos points faibles afin de retrouver la place que nous devons avoir dans la défense de l'école de la République et que nos collègues puissent remplir leur mission d'une façon pleine et entière dans de bonnes conditions.

Notre dernière initiative doit s'étendre à toutes les écoles du département. Nous avons pris l'attache de Monsieur l'Inspecteur d'Académie et obtenu son accord pour que l'affichette (dont vous trouverez une reproduction ci-dessous avec la lettre de notre Président) soit présente sur les panneaux d'affichage de toutes les écoles.

Cet affichage comprend les coordonnées des DDEN affectés aux écoles, des Présidents des Unions Locales mais aussi permet de joindre des membres du Conseil d'Administration ou un correspondant affecté à la circonscription (lorsqu'il n'y a pas de DDEN).

Nous souhaitons ainsi, non seulement réaffirmer notre présence, mais aussi être joints à coup sûr et répondre à toute interrogation nous concernant.

**Affichage demandé dans toutes les écoles
des Hauts de Seine.**



**Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale
des Hauts-de-Seine
Vos correspondants**

Niveau Départemental :

Le Président

**des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale :
Jean-Claude Bardeau**

☒ : 9 Sente des 4 chemins - 92 380 Garches

☎ : 01 47 95 01 29 ✉ : jc_bardeau@club-internet.fr

La Secrétaire Générale :

Denise Davoust

☒ : 8, rue du 8 mai 1945 - 92 250 La Garenne Colombes

☎ : 01 42 42 45 90 ✉ : denise.davoust@neuf.fr

Le Chargé de l'Extériorisation :

Guy Taralle

☒ : 10, rue Simon Létoile – 92 260 Fontenay aux Roses

☎ : 01 49 73 57 71 ✉ : taralle.guy@neuf.fr

Niveau Local : (voir Tableau)

Circonscription n° :

Communes : (liste des communes)

Président :

Correspondant Local :

(s'il n'y a pas de Président d'Union Locale)

Tableau N° 6

CONTACTEZ-NOUS

Président des DDEN des Hauts de Seine et de l'UDDEN :

Jean-Claude Bardeau
 : 9 sente des 4 chemins
92380 Garches
 : jc_bardeau@club-internet.fr
 : 01 47 95 01 29

Secrétaire Générale :

Denise Davoust
 : 8 rue du 8 mai 1945
92250 La Garenne Colombes
 : denise.davoust@neuf.fr
 : 01 42 42 45 90

Extériorisation :

Guy Taralle
 : 10 rue Simon Létoile
92260 Fontenay-aux-Roses
 : taralle.guy@neuf.fr
 : 01 49 73 57 71

TABLEAUX ET ENCARTS

Tableau	Titre	Pages
N° 1	Enseignement primaire, cycles et degrés	6
N° 2	Répartition Nationale des DDEN, des élèves et des écoles	7 à 11

Les écoles du département les Hauts de Seine

N° 3	<ul style="list-style-type: none">• Couverture du département par les DDEN et par ville	17 à 20
N° 4	<ul style="list-style-type: none">• Couverture des écoles du département par circonscription	21
N° 5	Nos effectifs	25
N° 6	Affichage demandé dans toutes les écoles des Hauts de Seine.	32

TABLE DES MATIERES

Avant-propos	3
Historique de la Fonction.....	4
▪ Hier	4
▪ Aujourd'hui.....	4
▪ Demain	4
La mission des DDEN	5
Rappels à propos de l'enseignement primaire	6
Répartition Nationale des DDEN, des élèves et des écoles	7
Organisation des Délégués Départementaux de l'Education Nationale	12
Union Départementale et Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale	13
▪ Union Départementale :.....	13
▪ Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale :	13
Organisation des DDEN des Hauts-de-Seine	15
Organisation de l'Union Départementale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale	16
Les écoles du département les Hauts de Seine.....	17
▪ Couverture du département par les DDEN et par ville	17
▪ Couverture des écoles du département par circonscription	21
Pourquoi toutes ces données chiffrées ?	22
Nos besoins et pourquoi ?.....	24
▪ Qui peut être DDEN ?.....	24
▪ Nos effectifs :.....	25
▪ Le bénévolat.....	26
Comment devenir DDEN ?.....	27
▪ Les D.D.E.N. sont nommés	27
▪ Pour devenir D.D.E.N.	27
Notre renouvellement	28
Message de la commission d'extériorisation	29
Contactez-nous	33
Tableaux et encarts	34
Table des Matières	35

